Fiche Pratique N°51 : Préparez votre héritage numérique V1.2

7 nov, 2026 · @Gabriel

Objectif : *décider de votre vivant ce que deviennent vos comptes, vos photos et vos mots de passe après votre décès, et donner à vos proches les moyens d'agir, sans leur laisser un casse-tête.*

- ***Public visé :*** *débutant*
- ***Temps estimé :*** *1 heure pour l'essentiel, puis 10 minutes par an pour mettre à jour*
- ***Difficulté :*** *★☆☆☆☆ (Très facile)*
- ***Prérequis :*** *idéalement, un gestionnaire de mots de passe (fiche N°16)*
- ***Fiches associées :*** *N°16 (mots de passe), N°18 (double authentification), N°19a à 19e (sauvegardes), N°31 (NAS), N°39 (nettoyer son empreinte numérique), N°50 (récupérer ses données), N°55 (libérer ses photos)*

1. Pourquoi y penser maintenant ? (Le problème)

Nos photos de famille, nos courriels, nos documents administratifs et nos abonnements vivent dans des comptes protégés par des mots de passe que nous sommes seuls à connaître. Au décès, ces protections se retournent contre nos proches.

Sans préparation	Avec préparation
Téléphone verrouillé, impossible à ouvrir	Code transmis à une personne de confiance
Photos de famille perdues dans un compte fermé	Photos récupérées par un contact légataire
Abonnements qui continuent d'être prélevés	Liste des abonnements à résilier
Profil de réseau social qui souhaite encore « bon anniversaire »	Compte transformé en mémorial, ou supprimé selon votre choix
Démarches longues auprès de chaque plateforme	Proches qui savent quoi faire et où chercher

Le risque : des souvenirs perdus, des démarches pénibles en plein deuil, et des données qui restent en ligne sans que personne n'en décide.

Le bénéfice : une heure aujourd'hui épargne des semaines à vos proches. C'est aussi une forme de souveraineté : **c'est vous qui décidez**, pas les conditions générales d'une plateforme.

2. Ce que dit la loi française

Depuis 2016, la loi Informatique et Libertés (article 85) permet de laisser des **directives** sur le sort de vos données après votre décès : conservation, effacement ou transmission.

Type de directive	Contenu	Où la déposer
Générale	Vos choix pour l'ensemble de vos données, et la personne chargée de les faire appliquer	Auprès d'un tiers de confiance, par exemple un notaire

gabriel.ananda@mailo.com
CC BY SA

Type de directive	Contenu	Où la déposer
Particulière	Vos choix pour un service précis (réseau social, messagerie)	Directement auprès de ce service, souvent via ses réglages (contact légataire)

Vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment.

Sans directive, vos héritiers peuvent tout de même demander la clôture des comptes, faire mettre à jour les données, et récupérer ce qui est utile à la succession ou les souvenirs de famille. Mais chaque plateforme a sa procédure, et les justificatifs demandés (acte de décès, pièce d'identité, preuve du lien de parenté) rendent la démarche longue.

3. Faire l'inventaire de sa vie numérique

Prenez une feuille ou un tableau, et listez ce qui existe. Pas les mots de passe : seulement ce qui existe et ce que vous souhaitez.

Catégorie	Exemples	Votre souhait
Appareils	Téléphone, ordinateur, tablette, disque de sauvegarde	Code de déverrouillage transmis à qui ?
Messageries	Adresses e-mail principales	Garder quelques mois, puis fermer
Photos et documents	Google Photos, iCloud, disque externe, NAS	À transmettre à qui ?
Réseaux sociaux	Facebook, Instagram, Mastodon	Mémorial ou suppression
Argent	Banque en ligne, PayPal, cryptomonnaies	À signaler au notaire
Abonnements	Téléphone, Internet, presse, musique, vidéo, stockage en ligne	À résilier
Administratif	Impôts, santé, retraite, énergie	Utile à la succession
Créations	Blog, site, nom de domaine, guide en ligne	À conserver, transmettre ou fermer

Astuce : votre gestionnaire de mots de passe (fiche N°16) contient déjà la liste presque complète de vos comptes. Parcourez-le pour ne rien oublier.

Notre principe : un héritage chez vous plutôt que chez les géants. Ce qui est sur un disque ou un NAS à la maison (fiches N°19a à 19e, N°31) se transmet simplement, sans dépendre des règles d'une entreprise américaine. Profitez de l'inventaire pour **rapatrier** vos photos et documents (fiches N°50 et N°55) et **fermer** les comptes dont vous n'avez plus besoin (fiche N°39) : chaque compte fermé est un compte de moins à gérer pour vos proches, et des données de moins chez un tiers.

gabriel.ananda@mailo.com
CC BY SA

Fiche Pratique N°51 : Préparez votre héritage numérique V1.2

4. La clé de tout : le mot de passe maître

Si vous utilisez un gestionnaire de mots de passe (fiche N°16), une seule information suffit à vos proches pour tout retrouver : le mot de passe maître. C'est aussi la plus sensible.

1. Écrivez sur papier : le nom du gestionnaire, l'adresse de connexion (ou, pour KeePassXC, l'emplacement du fichier et de ses sauvegardes), le mot de passe maître et les codes de récupération de la double authentification (fiche N°18).
2. Ajoutez le code de déverrouillage de votre téléphone et de votre ordinateur.
3. Glissez la feuille dans une enveloppe fermée, avec la mention « À ouvrir en cas de décès ou d'incapacité ».
4. Confiez-la à votre notaire, ou rangez-la avec vos papiers importants, et dites à une personne de confiance où elle se trouve.
5. Mettez la feuille à jour chaque fois que vous changez le mot de passe maître.

Option : certains gestionnaires proposent un « accès d'urgence », qui donne l'accès à un proche après un délai que vous fixez si vous ne répondez pas. Chez Bitwarden, cette fonction demande l'offre payante (Premium) pour la personne qui l'active ; le proche désigné peut avoir un compte gratuit.

5. Si vous avez encore des comptes chez les géants

Les sections 5 à 7 servent à régler les comptes que vous gardez chez Google, Apple ou Meta. Ces réglages ne remplacent pas une copie de vos données chez vous : faites-la d'abord (fiche N°50).

Google : le gestionnaire de compte inactif

Google se réserve le droit de supprimer un compte personnel resté inutilisé pendant au moins 2 ans. Le gestionnaire de compte inactif vous permet de décider à l'avance.

1. Ouvrez directement `myaccount.google.com/inactive` et connectez-vous à votre compte Google (ou cherchez « compte inactif » dans votre compte).
2. Choisissez au bout de combien de mois d'inactivité Google doit agir (3, 6, 12 ou 18 mois selon PCWorld ; la page d'aide de Google ne les liste pas), et vérifiez votre numéro et votre adresse de secours : Google vous préviendra avant.
3. Ajoutez **jusqu'à 10 personnes de confiance**, et choisissez ce que chacune pourra télécharger : Photos, Drive, Gmail… Elles auront 3 mois pour le faire après avoir été prévenues (d'après PCWorld).
4. Choisissez si le compte doit ensuite être supprimé.
 - **Vous devez voir :** un récapitulatif « Gestionnaire de compte inactif activé ».

Apple : le contact légataire

1. Sur l'iPhone : **Réglages › votre nom › Connexion et sécurité › Contact légataire**. Sur Mac : Réglages Système › votre nom › Connexion et sécurité › Contact légataire. (iOS 15.2 ou macOS 12.1 au minimum.)
2. Touchez **« Ajouter un contact légataire »**, puis choisissez la personne.
3. Transmettez la **clé d'accès** : par message, ou en l'imprimant pour la ranger avec vos papiers.
 - **Vous devez voir :** un courriel d'Apple confirmant l'ajout.

gabriel.ananda@mailo.com
CC BY SA

Avec cette clé et l'acte de décès, votre contact pourra récupérer photos, messages, notes, fichiers et sauvegardes. Il n'aura pas accès aux mots de passe du trousseau iCloud ni aux achats (films, musique, livres).

Facebook et Instagram : mémorial ou suppression

1. Dans Facebook : **Paramètres et confidentialité › Espace Comptes › Informations personnelles › Propriété et contrôle du compte › Commémoration › Votre profil**.
2. Choisissez entre :
 - un **contact légataire**, un ami qui gérera le profil transformé en mémorial : il pourra épingler un message, changer la photo et, si vous l'autorisez, télécharger vos publications ; il ne pourra ni se connecter à votre place ni lire vos messages privés ;
 - ou la **suppression définitive** du compte après votre décès.
3. **Instagram :** Meta a lancé en août 2025 un contact légataire et l'option « supprimer après le décès », mais **d'abord pour les utilisateurs en Israël**. Regardez dans l'Espace Comptes si l'option vous est proposée en France. Là où elle existe, le contact peut changer la photo de profil et, si vous l'autorisez, télécharger vos publications publiques, sans publier ni lire vos messages. Sans réglage, vos proches peuvent demander à Meta la transformation en compte de commémoration, sur justificatif.

Votre choix ne s'applique que lorsqu'un proche signale votre décès, preuves à l'appui.

6. La lettre à vos proches

Les réglages des plateformes ne suffisent pas : vos proches doivent savoir **que** vous avez préparé quelque chose, et **où** le trouver. Une page suffit.

Modèle à adapter

Mes souhaits pour ma vie numérique — mis à jour le [date]

- Mes codes et mots de passe sont dans l'enveloppe fermée rangée [lieu] / confiée à [notaire].
- Mes photos et documents sont sur [disque, NAS, cloud] ; je souhaite qu'ils reviennent à [personne].
- Contact légataire Apple : [personne]. Personne de confiance Google : [personne]. Contact légataire Facebook : [personne].
- Comptes à fermer : [liste]. Comptes à conserver : [liste].
- Abonnements à résilier : [liste].
- Mes réseaux sociaux : [mémorial / suppression].

Où la ranger : avec votre testament ou vos papiers importants, et une copie chez votre notaire. **Ne mettez aucun mot de passe dans cette lettre** : ils restent dans l'enveloppe fermée.

gabriel.ananda@mailo.com
CC BY SA

Fiche Pratique N°51 : Préparez votre héritage numérique V1.2

7. À savoir avant de se lancer

Crainte fréquente	La réalité
« C'est morbide d'y penser. »	C'est un geste de soin envers ses proches, comme un testament. Une heure suffit.
« Mettre mes mots de passe sur papier, c'est dangereux. »	Dans une enveloppe fermée, chez un notaire ou avec vos papiers, le risque est bien plus faible que celui de tout perdre.
« Mes proches pourront lire toute ma vie privée. »	Vous choisissez ce que chacun peut voir, et vous pouvez demander la suppression de certains comptes.
« Je suis trop jeune pour ça. »	Ces réglages servent aussi en cas d'accident ou de maladie qui vous empêche d'agir.
« Je n'ai pas de notaire. »	Un tiroir fermé et une personne de confiance qui sait où chercher, c'est déjà beaucoup.

8. Challenge 7 jours

- **Jour 1 :** faire l'inventaire de vos comptes (section 3).
- **Jour 2 :** choisir vos personnes de confiance et leur en parler.
- **Jour 3 :** rapatrier une copie de vos photos et documents sur un disque (fiche N°50), puis, si vous gardez ces comptes, activer le contact légataire Apple ou le gestionnaire de compte inactif Google.
- **Jour 4 :** régler la commémoration Facebook.
- **Jour 5 :** préparer l'enveloppe fermée (section 4).
- **Jour 6 :** écrire la lettre à vos proches (section 6).
- **Jour 7 :** ranger le tout et noter dans l'agenda une mise à jour dans un an.

9. En résumé (ce que vous gagnez)

Action	Bénéfice
Faire l'inventaire	Rien n'est oublié, ni compte ni abonnement
Enveloppe fermée	Vos proches ont la clé, et elle seule
Contacts légataires	Les photos et documents reviennent à qui vous voulez
Choix mémorial ou suppression	Votre image en ligne reste conforme à vos souhaits
Lettre aux proches	Moins de démarches en plein deuil

gabriel.ananda@mailo.com
CC BY SA

Fiche Pratique N°51 : Préparez votre héritage numérique V1.2

10. À retenir absolument

- **Vous avez le droit de décider** du sort de vos données après votre décès (loi Informatique et Libertés, article 85).
- **Un seul secret à transmettre :** le mot de passe maître, dans une enveloppe fermée.
- **Vos souvenirs chez vous :** une copie de vos photos et documents sur un disque ou un NAS, plutôt que seulement dans le cloud d'un géant.
- **Pour les comptes que vous gardez chez les géants,** activez les contacts légataires : Apple, Google, Facebook (et Instagram si l'option vous est proposée).
- **Une page pour vos proches,** sans aucun mot de passe dedans.
- **Une mise à jour par an,** à date fixe.

Test final : demandez à votre personne de confiance où se trouve l'enveloppe et qui est votre contact légataire. Si elle sait répondre, vous avez réussi ✅

Références

- CNIL – mort numérique : quels sont vos droits ?
- Apple – ajouter un contact légataire
- Google – à propos du Gestionnaire de compte inactif
- PCWorld – partager son compte Google après son décès
- L'Avenir – le sort de votre profil Facebook après votre mort (2025)
- Jerusalem Post – Meta lance le contact légataire sur Instagram, en Israël (août 2025)
- Bitwarden – accès d'urgence

gabriel.ananda@mailo.com
CC BY SA